



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

routes et rocades

Question écrite n° 15007

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les retards pris dans l'exécution des contrats de plan Etat-régions, notamment en ce qui concerne l'amélioration du réseau routier national et la déviation des agglomérations. Ces retards, dont la responsabilité incombe à l'Etat, font subir aux communes traversées d'importantes nuisances liées à l'augmentation constante du trafic routier. Ces communes sont ainsi contraintes d'engager d'importants investissements de sécurisation de leurs voiries, dont elles assurent la majeure partie du financement. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures budgétaires que le Gouvernement compte adopter pour faire prendre en charge par l'Etat le coût des travaux de sécurisation rendus nécessaires par les retards pris.

Texte de la réponse

Des retards ont été pris en 1995 et 1996 dans l'exécution des contrats de plan qui avaient été calibrés à un niveau budgétaire très élevé. Malgré les efforts faits dans le collectif budgétaire pour 1997 et la loi de finances pour 1998, il apparaît clairement qu'à l'échéance du XIe Plan, c'est-à-dire au 31 décembre 1999, seulement quatre cinquièmes des opérations prévues auront été engagées. Il convient de noter que le XIe Plan a privilégié l'investissement routier. Dans certaines agglomérations, l'amélioration de l'exploitation a cependant fait l'objet d'une contractualisation permettant aux différents maîtres d'ouvrage de la voirie de mieux se coordonner. Les résultats obtenus au niveau de ces agglomérations sont intéressants. Dès le budget 1998, l'Etat a redonné une priorité réelle à l'entretien, l'exploitation et la sécurité des infrastructures en augmentant de 5 % environ les crédits d'entretien et de réhabilitation de la route. Cet effort sera poursuivi en 1999. Le ministre de l'équipement, des transports et du logement souhaite que les questions relatives à l'exploitation, à l'entretien et à la sécurité des réseaux de transports soient bien prises en compte dans l'élaboration des schémas de service transports de voyageurs et de marchandises, puis dans la préparation des prochains contrats de plan.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15007

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2951

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5101